

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREVOL

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2024

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le mercredi 7 février 2024 sous la présidence de Mme Marie-Thérèse Jacquard, Maire, à la suite d'une convocation en date du 2 février 2024.

Etaient présents :

Mmes et MM : ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY-PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine.

Était absent :

M TRION Serge.

Secrétaire de séance :

M. CHERASSE Alain

La séance du Conseil municipal débute à 20h00.

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour trois délibérations :

- Modification simplifiée N°1 du PLU – Modalités de mise à disposition du public ;
- RN7 : promesse de vente de 3 parcelles à la DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES à l'euro symbolique ;
- Autorisation de défense devant le tribunal administratif – Affaire HOUBE/Commune de Trévol.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de les rajouter.

1. Délibération de paiement anticipé d'une facture de 3288 € pour OXYRIA

Adopté à l'unanimité

2. Délibération de transfert à Moulins communauté des ZAE

Le Conseil communautaire souhaite acquérir des terrains sur les communes d'Avermes, Lurcy-Lévis et Neuilly le Réal.

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération concernant les projets photovoltaïques situés à la carrière et vers Avrilly

La Commission urbanisme a émis un avis favorable pour la réalisation de parcs photovoltaïques situés à la carrière d'Avrilly (4,7 ha) et près du château d'Avrilly (20 ha environ).

Mme le Maire demande au Conseil municipal son accord pour effectuer une visite annuelle des sites afin de vérifier si le cahier des charges est respecté.

Accord à l'unanimité.

Projet d'ombrières sur la commune

Pour donner suite à la présentation en préambule du Conseil municipal, de projets d'implantation d'ombrières sur la commune par la société Ombrières d'Auvergne, le Conseil municipal souhaite un temps de réflexion afin d'analyser les avantages et les inconvénients de tels projets.

4. Délibération sur les rythmes scolaires

L'école de Trévol fonctionne sur un rythme dérogatoire concernant les horaires scolaires (4 jours). Cette dérogation doit être remise au vote tous les 3 ans. Le conseil d'école a voté pour rester à 4 jours.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le maintien de ces rythmes scolaires.

5. Délibération SDE « Les Rabouets »

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix des candélabres au lieu-dit les « Rabouets » à nouveau car le devis donné précédemment n'avait pas tout pris en compte.

M. Jean-Paul Joubert propose de choisir les mêmes candélabres que ceux de la ZAC.

Mme le Maire précise qu'après avoir effectué un tour de la commune, elle constate que différents candélabres sont présents sur la voirie et qu'il serait bien de privilégier la continuité dans le futur. Elle propose de prendre les mêmes que ceux déjà posés dans cette zone.

Vote du Conseil municipal à la majorité pour le choix de candélabres semblables à ceux de la ZAC :

- 10 pour
- 1 contre
- 4 abstentions

Une proposition d'éclairage au niveau du sol de la zone de rétrécissement, rue des Acacias, est transmise au Conseil municipal avec une garantie de 5 ans.

Mme SORUS souhaiterait des informations sur la durée de vie de ces éclairages au sol.

6. Délibérations concernant des demandes de subventions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite :

- DETR :
 - o Bar-restaurant subvention attendue : 305 300 €
 - o Auvent subvention attendue 778.75 €
 - o Cloche, dossier déposé en 2023, subvention attendue 6 473.60 €
- Fond vert :
 - o Bar-restaurant : sollicité
- Leader :
 - o Bar-restaurant : subvention attendue 60 000 €
- Moulins Communauté
 - o Bar-restaurant : 29 999 € (dossier déposé au titre de l'année 2023)
 - o Clocher : 5 461.60 €
 - o Cloche : 7 398.40 € (Fonds de concours aux objets mobiliers)
 - o Auvent : 445.00 €
 - o Programme vallons : 9 600,00 €
- Région :
 - o Bar-restaurant : sollicité
- Département :

- Bar-restaurant : 261 764,26 €
- Clocher : 9 900.00 €
- DRAC :
 - Clocher : sollicité
 - Cloche : sollicité
- Autofinancement (à ce jour, en attente des autres sollicitations) :
 - Bar-restaurant : 248 076,74 €
 - Clocher : 11 946.40 €
 - Cloche : 4 624.00 €
 - Auvent : 1 001.25 €

7. Délibération Modification simplifiée n°1 du PLU – Modalités de mise à disposition du public

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification simplifiée du PLU à la suite d'une erreur matérielle du bureau d'études sur les servitudes des abords délimités des monuments historiques dans les documents 7-1 et 7-2, et fixe les modalités de mise à disposition du public.

8. Echange de parcelles dans la forêt de Munet

En 2022, Mme ODIN D'AMAT a émis le souhait d'effectuer un échange de parcelles lui appartenant avec des parcelles appartenant à la commune. Une évaluation financière est nécessaire avant le passage devant le notaire. Une rencontre est prévue avec Mme ODIN D'AMAT pour fixer les modalités de l'échange (frais de notaire...).

9. Délibération concernant la promesse de vente pour la cession de trois parcelles sur la déviation de Villeneuve-sur-Allier

Trois parcelles cadastrées AB 202, 203 et 204 (710 m² en tout) appartenant à la commune se situent sur le passage de la déviation de Villeneuve-sur-Allier et la DREAL souhaite les acquérir à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette promesse de vente et d'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

10. Questions diverses

En réponse à une question de Mme SORUS Monique concernant la gestion des informations enregistrées par la caméra de surveillance située à la mairie, Mme le Maire apporte les réponses suivantes :

- La mairie a un arrêté de la Préfecture de l'Allier lui autorisant son utilisation ;
- Les images sont conservées 8 jours et peuvent être visionnées en présence de la gendarmerie nationale ;
- Présence d'un registre pour consigner les éventuels problèmes signé tous les mois par Mme le Maire.

Afin d'éviter les incivilités, une caméra pourrait être installée près des points tri avec la même gestion des informations.

Mme ANGLARÈS Annick informe le Conseil municipal d'une proposition des chasseurs de l'Allier pour une opération de nettoyage de la nature

Refus à l'unanimité.

M. JOUBERT Jean-Paul informe le Conseil que le local technique de la route de Munet a été mis à la disposition des pompiers de Trévol pour abriter un véhicule.

Un rendez-vous a été fixé avec M. MAURER Antoine du Conseil départemental afin d'aménager le passage du circuit GTMC au niveau du virage de Bellefontaine. Le tracé serait déplacé derrière la glissière de sécurité afin d'éviter le passage des usagers sur la route.

Mme RAY-PÉROT Agnès voudrait savoir s'il serait possible de mettre à la disposition des trévois un bac de tri pour les déchets verts, comme cela se fait dans d'autres communes. Elle signale aussi qu'un trévois lui a signalé qu'il ne pouvait plus passer avec sa calèche sur le chemin GTMC vers Demou. Jean-Paul JOUBERT doit voir ce problème.

La séance est levée à 22h36.